

Délibération du bureau prise par délégation

du 22 janvier 2018

n°12

page 1/2

**EXTRAIT:**

**GRAND  
CHÂTELLERAULT**

COMMUNAUTÉ  
D'AGGLOMÉRATION

Nombre de membres en exercice : 25

**PRESENTS ( 19 ) :** M.ABELIN, M.PEROCHON, M.SULLI, M.COLIN, Mme LAVRARD, M.TREMBLAIS, Mme BOURAT, Mme AZIHARI, M.MEUNIER, M.PREHER, M.BONNET, M.CHAINÉ, M.DAGUISE, Mme MOREAU, M.JUGE, M.GAUTHIER, M.GUIMARD, Mme PIAULET, M.MELQUIOND

**POUVOIRS ( 2 ) :**

M.BEN EMBAREK donne pouvoir à M.ABELIN  
Mme DE COURREGES donne pouvoir à M.JUGE

**EXCUSES ( 4 ) :** M.PICHON, Mme BARREAU, M.BARBOT, M.HENEAU

**Secrétaire de séance :** Madame Christine PIAULET

**RAPPORTEUR : Monsieur Hubert PREHER**

**OBJET : Fourniture de matériels numériques mobiles – Création d'un groupement de commandes entre Grand Châtellerault et la commune de Châtellerault et autorisations de signatures des accords-cadres**

*Les matériels numériques mobiles se développent de plus en plus dans le cadre d'un usage professionnel. Ainsi de nombreuses applications sont maintenant disponibles en version mobile permettant ainsi une plus grande souplesse dans le travail quotidien et dans les possibilités offertes.*

*Au vu des demandes de plus en plus grandes de matériels numériques mobiles, Grand Châtellerault organise une consultation pour un accord-cadre à bons de commandes de fournitures et de services pour un an renouvelable 1 fois maximum.*

*Ce marché est composé d'un lot unique avec des matériels numériques mobiles ainsi que les accessoires nécessaires pour répondre aux situations liées à l'usage de ces matériels.*

*Le montant estimatif total est de 60 000€ TTC par an pour Grand Châtellerault, soit 120 000€ TTC sur deux ans.*

*Afin d'obtenir des matériels performants à des prix intéressants, il est nécessaire de disposer d'un volume d'affaire suffisant afin que les fournisseurs proposent des offres optimisées.*

*Il serait donc intéressant de constituer un groupement de commandes entre Grand Châtellerault et la commune de Châtellerault.*

*Le montant total pour le groupement serait estimé à 260 000€ TTC pour les 2 années cumulées.*

\* \* \* \* \*

**VU** la délibération n°2 du conseil communautaire du 22 avril 2014, déléguant une partie des attributions du conseil au bureau,

**VU** l'article L2122-21-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.) permettant au maire de signer un marché sur la base d'une estimation de l'étendue du besoin et du montant prévisionnel du marché,

**VU** l'article 28 de l'ordonnance 2015-899 relatif aux groupements de commandes,

**VU** l'article 78 du décret 2016-360 relatif au accords-cadres à bon de commande,

# COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE GRAND CHATELLERAULT

## Délibération du bureau prise par délégation

du 22 janvier 2018

n°12

page 2/2

**CONSIDERANT** que l'opportunité de se regrouper est nécessaire pour obtenir des tarifs et des services plus intéressants,

Le bureau communautaire, ayant délibéré, décide :

- de créer un groupement de commandes composé de la commune de Châtellerault et de Grand Châtellerault;
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer la convention du groupement de commandes et toutes pièces relatives à ce dossier;
- d'approuver la désignation de Grand Châtellerault comme coordonnateur du groupement de commandes;
- de procéder à l'élection de deux représentants de la CAO de Grand Châtellerault, élus parmi ses membres ayant voix délibérative : titulaire M. Jean-Michel MEUNIER, suppléant M. Alain GUIMARD ;
- d'autoriser le Président à signer les accords-cadres à bon de commande ;

Ces sommes font l'objet d'une inscription au budget principal sur le compte 2183 pour les acquisitions.

### UNANIMITE

Certifié exécutoire

Par le président de la communauté d'agglomération

Publié au siège de Grand Châtellerault le 24/01/2018

Pour ampliation,

Pour le président et par délégation,

La responsable du service juridique

Nadège GROLLIER